

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 23
**RESEAU METROPOLITAIN HAUT DEBIT - CONVENTION DE CESSION DE
FOURREAUX PLACE DE JAUDE A CLERMONT COMMUNAUTE**

Pour la mise en place du réseau métropolitain à très haut débit sur le territoire de l'agglomération clermontoise, il est prévu que des câbles soient installés dans les fourreaux et ouvrages annexes situés dans le sous-sol de la place de Jaude dont la Ville est propriétaire.

Le montage envisagé, et que vous avez approuvé lors de la séance du 13 juin 2008, prévoit :

- la cession au délégataire Clermont Communauté Network desdits fourreaux et ouvrages annexes, avec retour à Clermont Communauté, moyennant le paiement d'un prix fixé à 30 400 € TTC,
- paiement par le délégataire de la redevance annuelle d'occupation du domaine public,
- droit pour la Ville de passer, sous réserve de disponibilité et pour son propre usage, un câble dans ces fourreaux, sans contrepartie financière,
- obligation pour le délégataire de partager l'occupation desdits fourreaux avec un autre opérateur, en application de l'article L 47 du code des postes et télécommunications.

Clermont Communauté souhaiterait qu'une autre solution soit finalement retenue, plus conforme à sa politique de gestion des fourreaux sur le territoire communautaire vis-à-vis des autres opérateurs :

- cession des ouvrages à Clermont Communauté au prix de 30 400 € TTC
- mise à disposition des fourreaux au profit du délégataire, ou de tout autre opérateur qui en fera la demande, la Ville conservant le droit de passer gratuitement des câbles pour son propre usage.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'approuver ces dispositions et d'autoriser la signature de la convention qui sera établie sur ces bases.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mars 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Bernard DANTAL